



---

**LISTE DES PIÈCES NECESSAIRES**  
**Procédure devant le Juge aux affaires familiales**

- Copie de votre pièce d'identité (Carte nationale d'identité/ passeport / permis de conduire)
- Copie du livret de famille (-> éventuellement demander un duplicata en mairie)
- Actes de naissance des enfants (« copie intégrale » datant de moins de 3 mois) -> à demander à la mairie de leur lieu de naissance
- Précédentes décisions de justice concernant les enfants (convention de divorce, jugement JAF, ordonnance du Juge des enfants...)
- Convocation, assignation ou requête éventuellement reçue
  
- Tableau budget à compléter
- Avis d'imposition sur les revenus N-1 de votre foyer
- 3 dernières fiches de paie et celle de décembre de l'année précédente
- Attestation CAF récente et à jour
- Justificatifs de ressources diverses (pôle emploi, retraites, invalidité, etc...)
- Avis impôts locaux (taxe foncière, habitation)
- Tableaux amortissements crédits
  
- Autres : (à voir en RDV)
- 
- 
- 
-